

SG ACTIONS JAPON

Rapport annuel

Exercice clos le : 30/06/2025

FCP de Société Générale Gestion

Société de gestion : SOCIETE GENERALE GESTION

Sous délégataire de gestion comptable en titre : SOCIETE GENERALE

Dépositaire : SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Sommaire

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	4
Rapport d'activité	14
Informations spécifiques	20
Informations réglementaires	22
Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	28
Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	30

COMPTES ANNUELS

Bilan	35
Actif	35
Passif	36
Compte de résultat	37

ANNEXE

Stratégie et profil de gestion	40
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	41
Règles & méthodes comptables	42
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	46
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	47
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	48
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	49
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	49
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	49
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	50
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	51
Exposition directe sur le marché des devises	52
Exposition directe aux marchés de crédit	53
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	54
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	55
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	56
Créances et dettes - ventilation par nature	56
Frais de gestion, autres frais et charges	57
Engagements reçus et donnés	58
Acquisitions temporaires	58

Instruments d'entités liées	59
Détermination et ventilation des sommes distribuables	60
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	60
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	61
Inventaire des actifs et passifs	62
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	67
Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	70
Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	70
Synthèse de l'inventaire	71
Caractéristiques de l'OPC	72
Information SFDR	75
Comptes annuels au 28/06/2024	86

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
21/03/2025	NOTE DETAILLEE	Modification	PricewaterhouseCoopers Audit Représenté par Philippe Chevalier 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine	PricewaterhouseCoopers Audit Représenté par Mme Raphaëlle Alezra-Cabessa 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine
21/03/2025	NOTE DETAILLEE	Ajout		L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.
21/03/2025	NOTE DETAILLEE	Ajout		L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.
21/03/2025	NOTE DETAILLEE	Ajout		L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.
21/03/2025	NOTE DETAILLEE	Ajout		Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.
21/03/2025	NOTE DETAILLEE	Ajout		Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le process d'investissement, d'engagement et de vote. Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet :
21/03/2025	NOTE DETAILLEE	Ajout		http://www.societegeneralegestion.fr .

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
21/03/2025	NOTE DETAILLÉE	Ajout		Pour sélectionner les valeurs éligibles au sein de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière. L'analyse extra-financière, basée sur des critères ESG, permet d'évaluer les sociétés sur leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en terme de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques et à sélectionner les sociétés les plus vertueuses. Le processus d'investissement prévoit ainsi : 1° l'encadrement préalable de l'univers d'investissement via l'exclusion des émetteurs non éligibles selon la politique d'exclusion d'Amundi et l'intégration d'une analyse financière 2° la construction d'un portefeuille basé sur la sélection de titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix et un suivi de la note ESG moyenne afin d'avoir une note ESG supérieure à l'univers d'investissement. Analyse extra-financière 1) Nature des critères ESG L'analyse est basée sur un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur. Parmi les critères génériques, nous analysons notamment :- La consommation d'énergie et l'émission de gaz à effets de serre, la protection de la biodiversité et de l'eau pour la dimension environnementale.- Le développement du capital humain, la gestion du travail et des restructurations, la santé et la sécurité, le dialogue social, les relations avec les clients et les fournisseurs, les communautés locales et le respect des droits de l'Homme pour la dimension sociale.- L'indépendance du conseil, la qualité de l'Audit et des contrôles, la politique de rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique globale et la Stratégie ESG pour la dimension de la gouvernance. En fonction des secteurs, des évaluations supplémentaires sur des critères spécifiques au niveau de la dimension environnementale et sociale peuvent être réalisées (ex : production d'énergies renouvelables pour les fournisseurs d'énergie, les véhicules écologiques et la sécurité des passagers pour l'industrie automobile ou encore la finance verte et les efforts entrepris pour favoriser l'accès aux services financiers dans le secteur bancaire). 2) Approche ESG

SG ACTIONS JAPON

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
				L'intégration de facteurs de durabilité au sein du processus d'investissement se manifeste de la manière suivante : 1. application de la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes : les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...) ; les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial(*), sans mesures correctives crédibles ; les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr). 2. application des règles d'intégration ESG suivantes : l'OPC intègre des critères ESG dans son processus d'investissement et vise en outre à obtenir un score ESG du portefeuille supérieur au score ESG de son univers d'investissement. Le score ESG du portefeuille est la moyenne pondérée par les actifs du score ESG des émetteurs, basée sur le modèle de notation ESG d'Amundi ; taux de couverture des titres en portefeuille (i.e titres qui font l'objet d'une notation ESG) conformément à la position-recommandation 2020-03 de l'AMF selon le type d'instrument concerné. 3. mise en place d'une politique d'engagement actif afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique socialement responsable.
21/03/2025	NOTE DETAILLÉE	Ajout		L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

SG ACTIONS JAPON

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
21/03/2025	NOTE DETAILLEE	Ajout		Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.
21/03/2025	NOTE DETAILLEE	Ajout		Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le process d'investissement, d'engagement et de vote. Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet :
21/03/2025	NOTE DETAILLEE	Ajout		http://www.societegeneralegestion.fr .

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
21/03/2025	NOTE DETAILLÉE	Ajout		Pour sélectionner les valeurs éligibles au sein de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière. L'analyse extra-financière, basée sur des critères ESG, permet d'évaluer les sociétés sur leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en terme de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques et à sélectionner les sociétés les plus vertueuses. Le processus d'investissement prévoit ainsi : 1° l'encadrement préalable de l'univers d'investissement via l'exclusion des émetteurs non éligibles selon la politique d'exclusion d'Amundi et l'intégration d'une analyse financière 2° la construction d'un portefeuille basé sur la sélection de titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix et un suivi de la note ESG moyenne afin d'avoir une note ESG supérieure à l'univers d'investissement. Analyse extra-financière 1) Nature des critères ESG L'analyse est basée sur un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur. Parmi les critères génériques, nous analysons notamment :- La consommation d'énergie et l'émission de gaz à effets de serre, la protection de la biodiversité et de l'eau pour la dimension environnementale.- Le développement du capital humain, la gestion du travail et des restructurations, la santé et la sécurité, le dialogue social, les relations avec les clients et les fournisseurs, les communautés locales et le respect des droits de l'Homme pour la dimension sociale.- L'indépendance du conseil, la qualité de l'Audit et des contrôles, la politique de rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique globale et la Stratégie ESG pour la dimension de la gouvernance. En fonction des secteurs, des évaluations supplémentaires sur des critères spécifiques au niveau de la dimension environnementale et sociale peuvent être réalisées (ex : production d'énergies renouvelables pour les fournisseurs d'énergie, les véhicules écologiques et la sécurité des passagers pour l'industrie automobile ou encore la finance verte et les efforts entrepris pour favoriser l'accès aux services financiers dans le secteur bancaire). 2) Approche ESG

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
				L'intégration de facteurs de durabilité au sein du processus d'investissement se manifeste de la manière suivante : 1. application de la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes : les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...) ; les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial(*), sans mesures correctives crédibles ; les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr). 2. application des règles d'intégration ESG suivantes : l'OPC intègre des critères ESG dans son processus d'investissement et vise en outre à obtenir un score ESG du portefeuille supérieur au score ESG de son univers d'investissement. Le score ESG du portefeuille est la moyenne pondérée par les actifs du score ESG des émetteurs, basée sur le modèle de notation ESG d'Amundi ; taux de couverture des titres en portefeuille (i.e titres qui font l'objet d'une notation ESG) conformément à la position-recommandation 2020-03 de l'AMF selon le type d'instrument concerné. 3. mise en place d'une politique d'engagement actif afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique socialement responsable.
21/03/2025	NOTE DETAILLÉE	Ajout		Analyse extra-financière et fournisseurs de données
21/03/2025	NOTE DETAILLÉE	Ajout		Amundi a défini son propre cadre d'analyse et développé sa propre méthodologie de notation ESG. Cette analyse s'appuie sur la collecte d'informations extra-financières sur les émetteurs. Pour connaître la liste des fournisseurs de données, vous pouvez consulter la Politique d'Investissement Responsable disponible sur le site internet de la société de gestion.
21/03/2025	NOTE DETAILLÉE	Ajout		Analyse extra-financière et fournisseurs de données

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
21/03/2025	NOTE DETAILLÉE	Ajout		Amundi a défini son propre cadre d'analyse et développé sa propre méthodologie de notation ESG. Cette analyse s'appuie sur la collecte d'informations extra-financières sur les émetteurs. Pour connaître la liste des fournisseurs de données, vous pouvez consulter la Politique d'Investissement Responsable disponible sur le site internet de la société de gestion.
21/03/2025	NOTE DETAILLÉE	Ajout		Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure. La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains. Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe "do no significant harm" ou "DNSH"), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie. Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées. Nonobstant ce qui précède, le principe "ne pas nuire de manière significative" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents à l'OPC qui prennent en compte les critères de l'UE pour

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
				les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de cet OPC ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
21/03/2025	NOTE DETAILLÉE	Ajout		Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure. La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains. Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe "do no significant harm" ou "DNSH"), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie. Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées. Nonobstant ce qui précède, le principe "ne pas nuire de manière significative" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents à l'OPC qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de cet OPC ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.
21/03/2025	NOTE DETAILLÉE	Modification	Date de mise à jour du prospectus : 2 juillet 2024	Date de mise à jour du prospectus : 21 mars 2025

SG ACTIONS JAPON

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
21/03/2025	REGLEMENT	Modification	Date de la mise à jour du règlement : 2 juillet 2024	Date de la mise à jour du règlement : 21 mars 2025

Rapport d'activité

Juillet 2024

"Juillet 2024 (net 4.94% / 5.10% brut vs 4.79% bench)

Au mois de juillet, La reprise de l'activité en Europe s'est confirmée. Aux États-Unis, les marchés ont été dominés par les attentes de la politique monétaire de la Fed et les signaux de ralentissement économique. Les décisions de la BOJ (Bank of Japan) et les tensions géopolitiques au Moyen-Orient ont entraîné une volatilité accrue des marchés émergents. Les investisseurs restent attentifs aux développements économiques et aux décisions des banques centrales au second semestre.

Le MSCI Monde gagne (+0.79%) (toutes les performances sont en EUR, dividendes réinvestis). Les Etats-Unis augmentent légèrement de (+0.22%), l'Europe affiche de son côté une hausse de (+1.17%). Toujours côté marchés développés, le marché japonais (+4.79%) affiche une belle progression avec une performance fortement positive ce mois-ci.

Au niveau sectoriel, l'ensemble des secteurs affichent une performance positive. En tête, le secteur de la santé (+12.1% en euro), l'immobilier (+11.02% en euro) et le secteur des matériaux de base (+9.14% en euro).

Sur le mois de juillet, la performance nette du portefeuille s'est établie à 4.94%, affichant une surperformance de +0.15% avec son indice de référence. Sur la même période, l'indice de référence du fonds a réalisé une performance de +4.79%."

Août 2024

"Août 2024 (net -1.74 / -1.61% brut vs -1.74% bench)

Le mois d'août n'aura pas été de tout repos pour les investisseurs avec de forts mouvements des marchés d'action, une hausse surprise des taux d'intérêt de la Banque du Japon et des craintes de récession aux Etats-Unis dans un contexte (géo)politique instable. La croissance donne des signes de ralentissement et l'inflation se rapproche de l'objectif des banques centrales. Après une forte chute la première semaine, les marchés d'action terminent en légère hausse, alors que les taux d'intérêts ont globalement baissé.

Le MSCI Monde gagne (+0.34%) (toutes les performances sont en EUR, dividendes réinvestis). Les Etats-Unis augmentent légèrement de (+0.09%), l'Europe affiche de son côté une hausse de (+1.61%). Toujours côté marchés développés, le marché japonais (-1.74%) est en régression avec une performance négative ce mois-ci.

Au niveau sectoriel, en tête, le secteur de la santé (+4.94%), le secteur de l'immobilier (+2.55%), et le services aux collectivités (+2.12%). En revanche, le secteur des finances (-9.23%), le secteur des matériaux de base (-3.79%) et le secteur des technologies de l'information (-1.58%) sont les grands perdants ce mois-ci.

Sur le mois d'août, la performance nette du portefeuille s'est établie à -1.74%, affichant une performance en ligne avec son indice de référence."

Septembre 2024

"Septembre 2024 (net -1.45 / -1.31% brut vs -1.39% bench)

Le mois de septembre aura été marqué par une poursuite des baisses des taux directeur des banques centrales et des annonces importantes des autorités chinoises pour soutenir l'économie. L'inflation continue de baisser dans les économies avancées, et les craintes de récession persistent alors que de nombreux indicateurs prédisent une décélération du secteur manufacturier. Les indices actions ont marqués des plus haut et les taux d'intérêt à court et long terme ont baissé. Le dollar baisse alors que l'or continue sa progression. Le pétrole a souffert des perspectives de baisse de la demande et d'un manque de cohésion de l'OPEP.

Le MSCI Monde gagne (+0.34%) (toutes les performances sont en EUR, dividendes réinvestis). Les Etats-Unis augmentent légèrement de (+0.09%), l'Europe affiche de son côté une hausse de (+1.61%). Toujours côté marchés développés, le marché japonais (-1.74%) est en régression avec une performance négative ce mois-ci.

Au niveau sectoriel, en tête, le secteur des biens de consommation de base (+4.33%), le secteur de l'industrie (+1.65%). En revanche, de nombreux secteurs sont en baisse, notamment le secteur de la santé (-7.54%), le secteur des services aux collectivités (-6.87%) et le secteur de l'immobilier (-5.19%).

Sur le mois de septembre, la performance nette du portefeuille s'est établie à -1.45%, affichant une sous-performance de -0.06%. Sur la même période, l'indice de référence du fonds a réalisé une performance de -1.39%."

Octobre 2024

"Octobre 2024 (net -1.38/ -1.23% brut vs -1.20% bench)

Le mois d'octobre a été marqué par une poursuite de la baisse de l'inflation particulièrement en Europe, et un ralentissement de l'activité économique en Chine et en Allemagne alors que l'économie américaine reste résiliente.

Les marchés actions ont globalement consolidé avec une reprise de la volatilité.

Le MSCI Monde gagne (+0.76%) (toutes les performances sont en EUR, dividendes réinvestis). Les Etats-Unis augmentent également de (+1.84%), l'Europe affiche de son côté une baisse de (-3.26%). Toujours côté marchés développés, le marché japonais (-1.20%) est également en régression avec une performance négative ce mois-ci.

Au niveau sectoriel, en tête, le secteur financier (2.39%), le secteur de la santé (1.92%), les services de communication (1.36%). En revanche, le secteur des matériaux de base (-5.74%), le secteur des biens de consommation de base (-4.31%), ainsi que le secteur de l'immobilier (-4.14%) sont les grands perdants ce mois-ci.

Sur le mois de d'octobre, la performance nette du portefeuille s'est établie à -1.38%, affichant une sous-performance de -0.18% avec son indice de référence. Sur la même période, l'indice de référence du fonds a réalisé une performance de -1.20%."

Novembre 2024

"Novembre 2024 (net +4.15%/ +4.29% brut vs +3.46% bench)

Le mois de novembre 2024 a été marqué par l'élection de Donald Trump aux États-Unis, une détérioration des perspectives économiques en Europe et des défis croissants pour les pays émergents en particulier la Chine. Les marchés financiers positionnés pour une victoire de Trump, ont subi une forte volatilité des taux d'intérêts, et oscillé entre opportunités sectorielles et prudence face aux incertitudes.

Le MSCI Monde gagne (+7.50%) (toutes les performances sont en EUR, dividendes réinvestis). Les Etats-Unis (+8.78%) ont atteint de nouveaux sommets suite l'élection de Donald Trump, portés par les anticipations de baisses d'impôts et de mesures favorables aux entreprises, l'Europe affiche de son côté une hausse mais moins importante de (+1.06%). Toujours côté marchés développés, le marché japonais (+3.46%) est également en hausse avec une performance positive ce mois-ci.

Au niveau sectoriel, en tête, de nombreux secteurs affichent des performances positives. En tête, le secteur financier (+13.54%), le secteur des services de communication (5.28%) et le secteur de l'Energie (+4.59%). En revanche, le secteur de la santé (-1.82%), le secteur des services aux collectivités (-1.46%) et le secteur des technologies de l'information (-1.13%) sont les grands perdants ce mois-ci.

Sur le mois de novembre, la performance nette du portefeuille s'est établie à +4.15%, affichant une surperformance de +0.68% avec son indice de référence. Sur la même période, l'indice de référence du fonds a réalisé une performance de +3.46%."

Décembre 2024

"Décembre 2024 (net +1.97%/ +2.12% brut vs +1.37% bench)

Au mois de décembre 2024, les données économiques solides en provenance des États-Unis ont contribué à rassurer les investisseurs sur les perspectives de croissance à moyen terme. Malgré tout, Les actions mondiales ont chuté en décembre, avec une faiblesse généralisée dans toutes les régions, alors que la Réserve fédérale américaine a dévoilé des projections de taux d'intérêt optimistes pour l'année à venir. En ce qui concerne les matières premières, le pétrole a légèrement progressé en décembre, mais s'est globalement replié en 2024. Bien que le dollar américain ait atteint un niveau record sur une base nominale pondérée en fonction des échanges, l'or a tout de même enregistré sa meilleure année depuis 2010 en termes de dollars. Le bitcoin a atteint un nouveau sommet, dépassant brièvement les 100 000 dollars.

Le MSCI Monde perd (-0.66%) (toutes les performances sont en EUR, dividendes réinvestis). Le marché américain (-0.93%) s'est replié en décembre, l'Europe affiche également une baisse mais moins importante de (-0.49%). Toujours côté marchés développés, le marché japonais (+1.37%) est également en hausse avec une performance positive ce mois-ci.

SG ACTIONS JAPON

Au niveau sectoriel, en tête, les secteur des biens de consommation cycliques (+9.71%), l'industrie (+2%) et le secteur technologie de l'information (+0.79%). En revanche, le secteur des services aux collectivités (-5.43%), le secteur de la santé (-3.18%) et le secteur des biens de consommation de base (-2.86%) sont les grands perdants ce mois-ci.

Sur le mois de décembre, la performance nette du portefeuille s'est établie à +1.97%, affichant une surperformance de +0.6% avec son indice de référence. Sur la même période, l'indice de référence du fonds a réalisé une performance de +1.37%."

Janvier 2025

"Janvier 2025 (net +1.38%/ +1.54% brut vs +1.44% bench)

Janvier a été un mois de transition pour l'économie mondiale, marqué par l'attente de l'installation de l'administration Trump le 20 janvier, suivie de la signature de 45 décrets présidentiels et des premières annonces, notamment une augmentation des droits de douane sur les produits mexicains, canadiens et chinois. L'Europe continue de souffrir d'un manque de dynamisme économique, tandis que la Chine semble garder ses cartes en main pour se positionner face aux États-Unis. Les marchés financiers affichent globalement une tendance positive, avec une baisse des taux d'intérêt, une performance positive des actions et des matières premières, ainsi qu'une relative stabilisation du dollar.

Le MSCI Monde gagne (+3.13%) (toutes les performances sont en EUR, dividendes réinvestis). Le marché américain (+1.23%) a également progressé en janvier, l'Europe affiche une performance remarquable ce mois (6.47%). Toujours côté marchés développés, le marché japonais (+1.17%) est également en hausse avec une performance positive ce mois-ci.

Au niveau sectoriel, en tête, les secteur de l'immobilier (+5.39%), des services de communication (4.26%), ainsi que le secteur financier (4.22%). En revanche, le secteur des services aux collectivités (-3.8%), le secteur de l'Energie (-2.79%) et des matériaux de base (-1.79%) sont les grands perdants ce mois-ci.

Sur le mois de janvier, la performance nette du portefeuille s'est établie à +1.38%, affichant une légère sous-performance de -0.06% avec son indice de référence. Sur la même période, l'indice de référence du fonds a réalisé une performance de +1.44%."

Février 2025

"European equities continued on from its good start to the year adding a gain of approximately 3.5% in February. The MSCI Europe Index has demonstrated notable performance year to date, with European equities outperforming their U.S. counterparts. Globally, the MSCI Japan lost 4% (in JPY terms) while in the US, the S&P 500 lost more than 1% (in USD terms) reflecting investor concerns over ongoing Geopolitical events.

In February Geopolitics were at the forefront of investor's minds with U.S. President Donald Trump's recent announcement of a 25% tariff on imports of automobiles, semiconductors and pharmaceuticals has introduced volatility, particularly in European and Asian markets. Tensions between the U.S., Russia and Ukraine has increased pressure on the Euro STOXX 600 Index. Investors have become increasingly concerned with U.S. political sentiment leaning towards Russia. This has resulted in discussions on increased defence spending among European political leaders. Adding to this, In Germany, a new coalition government has formed. The new government will likely look to stem the flow of migration to Germany, reduce taxes and increase investment as Germany tries to re-energise its economy, which should be a positive for the regions equity markets.

From a macro perspective, In January U.S. CPI data indicates a persistent rise in consumer prices. The latest CPI data shows U.S. consumer prices increased by the most in nearly 18 months in January showing an increase of 0.5%. As a result, the chances of a rate cut by the FED seem to have diminished. In Europe, CPI data appears more stable. For that reason, the ECB maintains its projection that inflation will stabilize at its 2% target by the fourth quarter of 2025, hence maintains a more dovish stance.

Despite the recent outperformance of European equities, valuations remain relatively attractive especially given the more positive Q4 earnings season which demonstrated robust earnings growth across multiple sectors, with financials, technology and healthcare leading the way. Looking ahead, while clouds may appear on the horizon we maintain a constructive outlook."

Mars 2025

"Le premier trimestre de l'année a été une période volatile pour les marchés mondiaux, marquée par l'évolution des politiques commerciales, des données économiques changeantes et des rapports sur les bénéfices des entreprises.

Alors que certaines régions ont surperformé, d'autres ont subi des corrections dans un contexte d'incertitude économique.

Les actions européennes ont surpassé leurs homologues américaines au premier trimestre, le MSCI Europe affichant un rendement positif de 5,9 % pour le trimestre, contre une perte de 4,4 % pour le S&P 500. Cela dit, le mois de mars a été difficile pour l'Europe comme pour les États-Unis, le MSCI Europe reculant de 4 % et le S&P 500 perdant 5,7 %. Le Japon n'a pas été épargné non plus puisque le MSCI Japan a perdu 4,5 % au 1er trimestre. Cette sous-performance s'explique par les inquiétudes suscitées par les nouveaux tarifs douaniers américains, qui pèsent lourdement sur le sentiment des investisseurs à l'échelle mondiale.

Malgré cela, l'Europe a connu quelques points positifs, notamment en Allemagne où, après une période de contraction de la plus grande économie d'Europe, le nouveau gouvernement allemand a approuvé des plans pour une augmentation massive des dépenses afin de relancer l'économie et d'accroître les dépenses militaires, ce qui a eu un impact positif sur l'Europe dans son ensemble. Malgré cette tendance positive, les investisseurs européens restent vigilants en raison de l'incertitude entourant l'évolution des politiques commerciales du président américain Donald Trump.

En ce qui concerne les banques centrales, la BCE reste concentrée sur la réduction des taux d'intérêt, visant 2 % d'ici l'été pour soutenir la croissance économique. Ajoutant à cet optimisme, l'indice du climat des affaires en Allemagne a augmenté, signalant une amélioration de la confiance dans la région. Aux États-Unis, la Fed a maintenu ses taux d'intérêt, mais a laissé entendre qu'elle pourrait les réduire plus tard dans l'année. Cela a contribué à stabiliser les actions américaines vers la fin du mois de mars, mais il est clair que toute nouvelle action dépendra fortement des futures données économiques.

En dépit d'un sentiment plus faible ces dernières semaines, nous maintenons des perspectives constructives pour les actions mondiales. Si les investisseurs sont naturellement préoccupés par l'impact économique potentiel des restrictions commerciales, les données économiques ne se sont pas effondrées à ce stade. Compte tenu du récent repli, les valorisations sont devenues plus attrayantes.

é l'avenir, tous les regards seront tournés vers la prochaine saison de publication des résultats du premier trimestre, qui devrait donner une bonne indication de la santé de la situation économique sous-jacente. Comme toujours, nous profiterons des épisodes de volatilité pour explorer des sociétés de qualités qui se traitent à des niveaux de valorisations plus attrayants."

Avril 2025

"Revue de Marché:

Le mois d'avril a été marqué par une volatilité accrue sur les marchés mondiaux, un changement important dans la politique commerciale des États-Unis ayant entraîné une diminution de l'appétit pour le risque. L'annonce d'un droit de douane de 10 % sur toutes les importations américaines a ébranlé la confiance des investisseurs et provoqué une onde de choc sur les marchés financiers. Cette mesure a alimenté les craintes d'une hausse de l'inflation, d'un ralentissement de la croissance mondiale et d'une nouvelle incertitude politique, à un moment où les marchés étaient déjà à cran.

Le Japon a fait preuve de résilience, l'indice MSCI Japan terminant légèrement positif (+0,4 %), soutenu par une dynamique intérieure stable et un sentiment positif autour de l'Expo 2025 à Osaka. La stabilité de l'environnement politique a permis d'amortir les chocs extérieurs.

Les marchés chinois ont connu des baisses modérées sur fond d'inquiétudes croissantes concernant l'affaiblissement de la demande extérieure et l'impact potentiel des droits de douane américains sur les flux commerciaux mondiaux. Les décideurs politiques ont fait part de leur volonté d'intensifier le soutien budgétaire et monétaire, même si le sentiment des investisseurs reste prudent.

Perspectives:

Les marchés abordent le milieu de l'année sous la pression d'une volatilité accrue, de l'incertitude politique et d'une dynamique mondiale changeante. En avril, les droits de douane américains de grande ampleur ont provoqué de vives réactions sur les marchés, suscitant des inquiétudes quant à l'inflation et pesant sur le sentiment.

Le Japon a fait preuve d'une relative stabilité, soutenue par la demande intérieure et les mesures de relance liées aux événements de l'Expo 2025.

Les principaux risques à venir sont les tensions commerciales prolongées, la volatilité de l'inflation et les événements géopolitiques. Le sentiment étant encore fragile, les marchés devraient rester réactifs aux mesures politiques et aux données économiques dans les mois à venir. Comme toujours, nous choisissons de ne pas nous laisser influencer par le cycle des nouvelles quotidiennes. Au contraire, nous donnons la priorité aux fondamentaux à long terme des entreprises que nous suivons."

Mai 2025

En mai, les marchés actions ont continué à se redresser après la correction du début du mois d'avril. Depuis, la résilience du marché du travail américain et des bénéfices supérieurs aux attentes ont stimulé l'appétit au risque. Le Japon a fait preuve d'une relative stabilité, soutenue par la demande intérieure et les mesures de relance liées à l'Expo 2025. La tendance haussière des actifs à risque au cours de la deuxième partie de l'année dépendra de la résistance de l'activité économique, du sentiment des consommateurs (qui est en baisse) et des attentes en matière d'inflation, de la confiance des entreprises et de la clarté des politiques commerciales.

Juin 2025

Les marchés boursiers mondiaux ont enregistré des performances positives au cours du deuxième trimestre de l'année. Le MSCI Europe a gagné 2,5 %, tandis qu'aux États-Unis, le S&P 500 a progressé de 10 % en USD. Au Japon, le MSCI Japan performe à hauteur de 7,5 % en JPY. Si l'on se concentre uniquement sur le mois de juin, l'Europe est restée en recul avec un MSCI Europe perdant un peu plus de 1 %, alors que le S&P 500 a progressé de 5 % en USD et le Japon d'un peu moins de 2 % en JPY. Si la performance globale est positive, elle masque une période assez volatile pour les marchés boursiers. Le 2 avril, le président Trump a annoncé une série de tarifs douaniers sévères à l'encontre des partenaires commerciaux des États-Unis, dans le cadre de ce qu'il a appelé le Jour de la libération é. Si l'annonce de ces droits de douane était largement attendue, leur ampleur a pris les investisseurs par surprise. Le premier mouvement a été fortement baissier, les investisseurs intégrant les risques d'inflation et de récession. Toutefois, au cours des jours qui ont suivi l'annonce initiale, le président a annoncé un sursis de 90 jours pour permettre des négociations, ce qui a permis au marché de se redresser. Par ailleurs, nous avons assisté au cours du trimestre à une solide saison des résultats au premier trimestre, tant aux États-Unis qu'en Europe. D'un point de vue sectoriel, nous avons constaté que les bénéfices par action étaient plutôt bons dans le secteur financier, alors que les valeurs cycliques (en particulier l'énergie) n'ont pas suivi. Alors que les attentes étaient plutôt modérées au début de la dernière saison de publication, les résultats ont globalement dépassé les prévisions. En ce qui concerne la situation plus macroéconomique, les données économiques ont été en demi-teintes au cours des trois derniers mois. Alors que la croissance économique est mitigée, nous avons constaté une baisse de l'inflation en juin, en particulier en Europe, ce qui a permis aux banques centrales de baisser encore leurs taux. Cette dynamique a contribué à soutenir le sentiment à l'égard des actifs à risque car, malgré le ralentissement de la croissance, compte tenu des niveaux actuels des taux d'intérêt et de l'inflation, les investisseurs considèrent que les banques centrales disposent des outils nécessaires pour relancer la relance en cas de besoin à l'avenir. Dans l'ensemble, le deuxième trimestre a rappelé aux investisseurs l'importance de la patience. Avec la panique du marché au début du mois d'avril, la tentation était clairement de se précipiter vers la sortie. Cependant, comme l'histoire nous l'enseigne, il faut être patient, évaluer les faits et prendre des décisions d'investissement avec une vision claire plutôt que d'être pris dans le tourbillon des nouvelles à court terme. Comme de nouveaux épisodes de volatilité sont probables dans les mois à venir, notre approche, comme toujours, consiste à nous concentrer sur l'achat des entreprises ayant des bons business model et qui ont des valorisations attrayantes lorsque le marché nous offre ces opportunités. Les marchés ont fortement oscillé au deuxième trimestre, passant à des niveaux très faibles au début du mois d'avril à des sommets historiques en juin, ce qui rappelle aux investisseurs les dangers des mouvements drastiques du marché. Aujourd'hui, les marchés sont pris en étau entre les fondamentaux dont les perspectives restent incertaines et le sentiment, qui lui reste très positif et a poussé le marché à la hausse ces dernières semaines. D'un point de vue fondamental, la question des droits de douane reste d'actualité, la croissance des bénéfices est au mieux modeste et les valorisations dans certaines parties du marché semblent assez onéreuses. Cependant, il y a des raisons pour que le sentiment reste soutenu, l'expansion fiscale en Allemagne et les politiques de soutien de la banque centrale contribuant à soutenir les marchés. Dans ce contexte, nous conservons un point de vue équilibré.

De juin 2024 à juin 2025, la performance de la Part C est de 5,07%. Celle du benchmark est de 3,97% avec une tracking error de 1,80%.

SG ACTIONS JAPON

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP	3 297,78	494 133,15
BRIDGESTONE CORP	144 883,47	254 290,25
TOKYO ELECTRON LTD	110 622,37	287 846,93
MITSUI & CO LTD	13 895,41	362 248,64
DENSO CORP	258 957,49	60 366,40
FUJITSU LIMITED	299 810,47	15 881,36
TOYOTA MOTOR CORP	-	300 677,30
ADVANTEST	289 229,55	-
HONDA MOTOR CO LTD	287 111,90	-
NITTO DENKO	154 474,54	131 981,25

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

- Cette information est présentée dans l'Annexe aux Comptes annuels - Compléments d'information relatif au Bilan et au Compte de résultat. (Autres informations).

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Swing Pricing

Le Swing Pricing est un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative d'un OPC. En cas de souscriptions et/ou de rachats significatifs dans l'OPC, ce mécanisme permet d'ajuster la valeur liquidative à la hausse ou à la baisse selon la variation du solde net des souscriptions/rachats afin de protéger les porteurs actuels de l'effet de dilution généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Ce mécanisme de Swing Pricing se traduit par une répartition différente des coûts entre les investisseurs présents et les investisseurs entrants/sortants. Son déclenchement ne génère pas de coûts supplémentaires pour les investisseurs déjà présents dans l'OPC concerné.

Les coûts de réaménagement du portefeuille (frais de transaction, taxes, coûts de liquidité...) liés aux souscriptions/rachats sont supportés par les investisseurs entrants ou sortants ayant généré des mouvements de souscriptions/rachats importants.

La mise en œuvre du Swing Pricing n'entraîne pas de changement des modalités de souscriptions / rachats.

La méthode de Swing Pricing appliquée par le groupe Amundi est celle avec seuil de déclenchement : le Swing Pricing sera appliqué sur la valeur liquidative, uniquement lorsque le solde net de souscriptions / rachats aura atteint un seuil prédéfini.

Si le seuil de déclenchement est atteint, la valeur liquidative est « swinguée » i.e. sa valeur est ajustée d'un montant déterminé par un facteur d'ajustement apporté à la valeur liquidative : le facteur de swing

L'ajustement de la valeur liquidative se fait à la hausse en cas de collecte nette positive (souscriptions > rachats) ou à la baisse en cas de collecte nette négative (rachats > souscriptions).

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

La connaissance des paramètres ou informations de nature à déclencher le Swing Pricing peuvent créer des situations de conflit d'intérêt. Ceux-ci sont prises en compte dans la cartographie des risques de conflit d'intérêt de Société Générale Gestion. Ces paramètres sont par conséquent confidentiels et non communicables de manière à préserver l'intérêt des investisseurs.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 8 – gestion passive – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – gestion passive – au titre de l'article 11 de SFDR

Le fonds est classé conformément à l'article 8 du Règlement UE 2019/2088 dit « Disclosure » et vise à promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Au cours de la période, le Gérant du fonds a continuellement promu les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

- Via la méthodologie de l'indice répliqué qui vise à obtenir un score ESG supérieur au score ESG de son indice parent ou de l'univers éligible à l'indice, et.
- Dans son processus d'investissement, en excluant tous les émetteurs mentionnés dans la liste d'exclusion de la Politique d'Investissement Responsable (sauf si cela est précisé spécifiquement dans le Prospectus du Fonds).

Le fonds promeut les caractéristiques environnementales telles que décrites à l'article 8 du Règlement « Disclosure » et peut, au cours de la période considérée, avoir partiellement investi dans des activités économiques qui ont contribué à [un] objectif[s] environnemental[aux] au sens du Règlement « Disclosure ».

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Les intermédiaires sont sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Le risque de contrepartie défini par l'équipe d'analyse crédit de la Société de gestion sur la base d'une étude interne extrêmement détaillée. Cette analyse est menée séparément sur le marché monétaire et sur le marché obligataire,
- La compétitivité des prix évaluée à partir d'un état de reporting fourni par les tables de négociation,
- La qualité de l'exécution et du dénouement des opérations évaluée par un état de reporting fourni par le middle office,
- La qualité de la recherche.
- La demande d'entrée en relation avec un nouvel intermédiaire financier, à l'initiative d'un négociateur ou d'un gérant, doit être présentée à la Direction des Risques de la Société de gestion pour accord.

Le document « politique d'exécution » est disponible sur le site internet de SOCIETE GENERALE GESTION : www.societegeneralegestion.fr.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Le compte rendu relatif au frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de S2G www.societegeneralegestion.fr ou adressé à tout porteur qui en ferait la demande.

Loi relative à l'énergie et au climat (Article 29 de la loi n°2019-1147) et Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Société Générale Gestion produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 20 000 entreprises dans le monde¹, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Société Générale Gestion a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité². Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG³ :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion de Société Générale Gestion,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF de Société Générale Gestion, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁴,
- armes chimiques et biologiques⁵,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁶.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,

- charbon thermique⁷,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)⁸,
- tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

• Charbon thermique

Société Générale Gestion a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Société Générale Gestion a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Société Générale Gestion exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises dont les projets relatifs au charbon thermique sont à des stades de développement plus précoces, y compris ceux annoncés, proposés, et avec un statut préautorisé, font l'objet d'un suivi annuel.

Concernant l'extraction minière, Société Générale Gestion exclut :

- Les entreprises générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique représente 70 millions de tonnes ou plus.

Pour les entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme approprié, Société Générale Gestion exclut :

- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante⁹.

• Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Cette politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Société Générale Gestion applique une gestion discrétionnaire.

Société Générale Gestion exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

• Tabac

Société Générale Gestion pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Société Générale Gestion applique une gestion discrétionnaire.

La note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10 %).

Société Générale Gestion exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5 %), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants. Cette politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Société Générale Gestion applique une gestion discrétionnaire.

• Armement nucléaire

Société Générale Gestion restreint les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Société Générale Gestion exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

• Armes à uranium appauvri

Bien qu'elles ne soient pas soumises à une interdiction ou à une restriction par un traité international, les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

En conséquence, Société Générale Gestion exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5 % de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri. Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Société Générale Gestion a toute discrétion.

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Société Générale Gestion met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

¹ Sources Société Générale Gestion Décembre 2024

² Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable de Société Générale Gestion disponible sur le site www.societegeneralegestion.fr

³ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion de Société Générale Gestion, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable de Société Générale Gestion

⁴ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

⁵ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁶ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁷ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

⁸ Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

⁹ Société Générale Gestion effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Société Générale Gestion est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2024, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2024.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2024, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Société Générale Gestion à l'ensemble de son personnel (87 bénéficiaires ¹) s'est élevé à 7 748 310 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 5 940 540 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 1 807 770 euros, soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (3 bénéficiaires) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (aucun bénéficiaire), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2024

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)

- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales

ESG :

- Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
- Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
- Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
- Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
- Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

SG ACTIONS JAPON

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	16 752,74
- Change à terme :	-
- Future :	16 752,74
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 juin 2025

SG ACTIONS JAPON
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SOCIETE GENERALE GESTION SA
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement SG ACTIONS JAPON relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29/06/2024 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

SG ACTIONS JAPON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025 - Page 2

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

SG ACTIONS JAPON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025 - Page 3

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

SG ACTIONS JAPON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.12.03 15:57:31 +0100



Comptes annuels

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

SG ACTIONS JAPON

Bilan Actif

30/06/2025

*28/06/2024

Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	13 282 341,36	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	13 282 341,36	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	409,66	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	13 282 751,02	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	126 709,66	-
Comptes financiers	234 117,52	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	360 827,18	-
Total Actif I + II	13 643 578,20	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	12 791 600,38	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	647 786,22	-
Capitaux propres I	13 439 386,60	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	359,53	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	359,53	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	203 832,07	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	203 832,07	-
Total Passifs: I + II + III + IV	13 643 578,20	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

SG ACTIONS JAPON

Compte de résultat

	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	296 576,23	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	918,22	-
Sous-total Produits sur opérations financières	297 494,45	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-616,99	-
Sous-total charges sur opérations financières	-616,99	-
Total Revenus financiers nets (A)	296 877,46	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-245 949,45	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-477,12	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-246 426,57	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	50 450,89	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-482,00	-
Sous-total revenus nets I = C + D	49 968,89	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.
* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

SG ACTIONS JAPON

Compte de résultat (suite)

	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	1 298 603,85	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-8 737,40	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	1 289 866,45	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-28 658,63	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	1 261 207,82	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-627 706,71	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	7 805,56	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-619 901,15	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-43 489,34	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-663 390,49	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	647 786,22	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Annexe

Stratégie et profil de gestion

Objectif de gestion :

Le FCP a pour objectif de sur-performer son indice de référence, le MSCI JAPAN (converti en euro, cours de clôture, dividendes nets réinvestis), indice composé d'actions d'entreprises japonaises de grande ou moyenne capitalisations boursières appartenant aux différents secteurs économiques du Japon, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants.

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

<i>Exprimés en EUR</i>	30/06/2025	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021
Actif net total	13 439 386,60	14 318 571,51	12 807 282,86	12 397 838,01	103 178 703,38

<i>Exprimés en EUR</i>	30/06/2025	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021
------------------------	------------	------------	------------	------------	------------

Part C

FR0010278408

Nombre de parts ou actions	84 891,913	95 029,496	94 088,129	99 768,967	730 174,956
Valeur liquidative unitaire	158,31	150,67	136,12	124,26	141,3
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	15,43	3,74	-2,33	21,96	2,33

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone Euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone Euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Dans le cas des ABS et MBS, ces évaluations sont obtenues par une interrogation systématique du marché pour chaque titre concerné. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone Euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone Euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone Euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts de FCC, FCPR ou FCPI détenues sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les contrats d'échange de performance actions, d'OPC et d'indices sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature.

Les produits structurés crédit, change, taux (option sur spread, exotique, barrière, digitale sur défaut,...), les CDO et CSO, sont valorisés en fonction de paramètres de marché fournis par les contreparties et/ou en fonction des prix calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les titres adossés à un contrat d'échange (asset swaps) sont évalués à prix de marché.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

Les options sur différence de taux CAP, FLOOR ou COLLAR sont valorisées selon une méthode actuarielle. Dans le cas d'options d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois, les primes payées ou reçues sont lissées sur la durée restante à courir.

Les fonds d'investissement étrangers à valeur liquidative mensuelle sont valorisés sur la base de cours estimés fournis par le gérant.

Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les dérivés de crédit sont valorisés chaque jour en fonction des spreads quotidiens obtenus des contributeurs de marché, et ce conformément au dossier d'agrément des instruments financiers complexes déposé à l'AMF.

Valorisation des garanties financières :

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix du marché (mark-to-market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat-cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

Méthodes de comptabilisation

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée périodiquement sur la base de l'actif net OPC exclus.

Les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en oeuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Devise de comptabilité

EUR

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

SG ACTIONS JAPON

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Affectation du résultat net :

Part C : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées :

Part C : Capitalisation

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	14 318 571,51	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	1 996 797,17	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-3 596 398,27	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	50 450,89	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 289 866,45	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-619 901,15	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	13 439 386,60	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice

Part C

FR0010278408	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	12 698,186	1 996 797,17
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-22 835,769	-3 596 398,27
Solde net des souscriptions/rachats	-10 137,583	-1 599 601,10

Part C

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action <i>EUR</i>	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0010278408	Part C	Capitalisable	EUR	13 439 386,60	84 891,913	158,31

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Ventilation des expositions significatives par pays						
<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Exposition +/-	Japon +/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	13 282,34	13 282,34	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	16,75	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	13 299,09	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Décomposition de l'exposition par maturité					Décomposition par niveau de deltas	
<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Exposition +/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

SG ACTIONS JAPON

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*)

Ventilation par nature de taux

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	234,12	-	-	-	234,12
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	234,12

SG ACTIONS JAPON

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

Ventilation par durée résiduelle

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	234,12	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	234,12	-	-	-	-	-	-

SG ACTIONS JAPON

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	JPY +/-	USD +/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	13 282,34	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	25,63	-	-	-	-
Comptes financiers	233,77	0,05	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-100,26	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	0,05	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	13 441,53	0,05	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.
Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).
Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

SG ACTIONS JAPON

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes - ventilation par nature

30/06/2025

Créances	
Souscriptions à recevoir	822,30
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	24 754,51
Ventes à règlement différé	100 254,18
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	878,67
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	126 709,66
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-79 267,02
Achats à règlement différé	-100 261,42
Frais de gestion	-19 660,52
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers	-4 643,11
Total des dettes	-203 832,07
Total des créances et dettes	-77 122,41

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de transaction correspondent aux frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) prélevés sur l'OPC à l'occasion des opérations effectuées.

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessous peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

A ces frais peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	2,04 % TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,12 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commission de mouvement	Néant	Néant
Commission de surperformance	Néant	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Part C

FR0010278408	30/06/2025
Frais fixes	246 426,57
Frais fixes en % actuel	1,73
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)		30/06/2025
Garanties reçues		
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan		-
Garanties données		
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine		-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés		-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés		-
Autres engagements hors-bilan		-
Total		-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)		30/06/2025
Titres acquis à réméré		-
Titres pris en pension livrée		-
Titres empruntés		-
Titres reçus en garantie		-

SG ACTIONS JAPON

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	30/06/2025
	-	-	-
Total			-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	49 968,89	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	49 968,89	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	49 968,89	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Part C

FR0010278408	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	49 968,89	-
Total	49 968,89	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

SG ACTIONS JAPON

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 261 207,82	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 261 207,82	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 261 207,82	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Part C

FR0010278408	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 261 207,82	-
Total	1 261 207,02	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			13 282 341,36	98,83
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			13 282 341,36	98,83
Assurance immobilière et dommages			777 649,37	5,79
MS AD ASSURANCE	JPY	11 700	222 881,13	1,66
SOMPO HOLDINGS SHS	JPY	6 600	169 129,21	1,26
TOKIO MARINE HLDGS INC	JPY	10 700	385 639,03	2,87
Assurance vie			15 386,00	0,11
JAPAN POST INSURANCE CO LTD	JPY	800	15 386,00	0,11
Audiovisuel et divertissements			25 100,74	0,19
HIKARI TSUSHIN INC	JPY	100	25 100,74	0,19
Automobiles			826 715,48	6,15
HONDA MOTOR CO LTD	JPY	36 400	299 367,62	2,23
NISSAN MOTOR CO LTD	JPY	13 200	27 263,08	0,20
SUBARU CORP	JPY	4 800	71 211,56	0,53
SUZUKI MOTOR CORP	JPY	11 100	114 105,16	0,85
TOYOTA MOTOR CORP	JPY	19 200	282 298,40	2,10
YAMAHA MOTOR CO LTD	JPY	5 100	32 469,66	0,24
Banques			849 121,67	6,32
CHIBA BANK	JPY	3 500	27 546,82	0,21
CONCORDIA FINANCIAL GROUP LTD	JPY	5 800	32 058,65	0,24
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP	JPY	21 200	247 938,23	1,84
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	JPY	6 400	150 717,68	1,12
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GRP	JPY	13 800	295 766,46	2,20
SUMITOMO MITSUI TRUST GROUP INC	JPY	4 200	95 093,83	0,71
Boissons non alcoolisées			16 313,12	0,12
SUNTORY BEVERAGE AND FOOD LIMITED	JPY	600	16 313,12	0,12
Brasseurs			144 271,46	1,07
ASAHI GROUP HOLDINGS	JPY	6 300	71 617,61	0,53
KIRIN HOLDINGS CO LTD	JPY	6 100	72 653,85	0,54
Chimie de base			38 764,60	0,29
ASAHI KASEI	JPY	6 400	38 764,60	0,29
Chimie de spécialité			197 044,36	1,47
MITSUBISHI CHEMICAL GROUP CORPORATION	JPY	7 400	33 081,55	0,25
NITTO DENKO	JPY	5 200	85 610,28	0,64
SHIN-ETSU CHEMICAL CO LTD	JPY	300	8 443,19	0,06

SG ACTIONS JAPON

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
TORAY INDUSTRIES INC	JPY	12 000	69 909,34	0,52
Compagnies aériennes			22 061,34	0,16
ALL NIPPON AIRWAYS	JPY	700	11 652,44	0,08
JAPAN AIRLINES	JPY	600	10 408,90	0,08
Composants et équipements électriques			146 599,88	1,09
FUJIKURA LTD	JPY	1 900	84 838,26	0,63
MINEBEA MITSUMI INC	JPY	2 200	27 461,60	0,20
MURATA MANUFACTURING CO LTD	JPY	2 700	34 300,02	0,26
Construction individuelle			220 131,60	1,64
DAIWA HOUSE INDUSTRY	JPY	3 600	105 182,48	0,78
SEKISUI CHEMICAL CO LTD	JPY	2 100	32 350,23	0,24
SEKISUI HOUSE LTD	JPY	4 400	82 598,89	0,62
Construction lourde			167 936,40	1,25
KAJIMA CORP	JPY	3 400	75 456,74	0,56
OBAYASHI	JPY	4 100	52 846,91	0,39
TAISEI CORP	JPY	800	39 632,75	0,30
Détaillants et grossistes Alimentation			7 923,01	0,06
KOBE BUSSAN CO LTD	JPY	300	7 923,01	0,06
Distributeurs diversifiés			138 771,83	1,03
AEON CO LTD	JPY	1 000	26 067,97	0,19
PAN PACIFIC INTERNATIONAL HOL RRG SHS	JPY	3 100	90 665,22	0,68
ZOZO RG REGISTERED SHS	JPY	2 400	22 038,64	0,16
Distributeurs Habillement			204 438,93	1,52
FAST RETAILING	JPY	700	204 438,93	1,52
Distributeurs Produits pharmaceutiques			14 001,21	0,10
MATSUKIYOCOCOKARA CO	JPY	800	14 001,21	0,10
Distribution de gaz			117 742,29	0,88
OSAKA GAS CO LTD	JPY	3 200	69 697,02	0,52
TOKYO GAS CO LTD	JPY	1 700	48 045,27	0,36
Édition			32 290,07	0,24
DAI NIPPON PRINTING CO LTD	JPY	2 500	32 290,07	0,24
Électronique grand public			632 314,55	4,71
PANASONIC HOLDINGS CORPORATION	JPY	28 400	260 539,32	1,94
SONY GROUP CORPORATION	JPY	16 900	371 775,23	2,77
Équipements de bureau électroniques			286 790,11	2,13
CANON INC	JPY	10 500	259 408,72	1,93
RICOH COMPANY LTD	JPY	3 400	27 381,39	0,20
Équipements de technologie de production			45 789,98	0,34
LASERTEC	JPY	400	45 789,98	0,34
Équipements électroniques			915 423,45	6,81
HITACHI LTD	JPY	13 445	333 435,41	2,48

SG ACTIONS JAPON

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
HOYA CORP	JPY	3 100	313 644,25	2,33
KEYENCE CORP	JPY	700	238 787,31	1,78
YOKOGAWA ELECTRIC CORP	JPY	1 300	29 556,48	0,22
Équipements médicaux			117 443,87	0,87
OLYMPUS CORP	JPY	7 800	78 893,94	0,59
SYSMEX	JPY	2 600	38 549,93	0,28
Expert en finance			267 249,76	1,99
ORIX CORP	JPY	13 900	267 249,76	1,99
Fer et acier			186 387,15	1,39
JFE HOLDINGS	JPY	3 200	31 649,58	0,24
NP STI & S'TOMO	JPY	9 600	154 737,57	1,15
Industries diversifiées			266 884,98	1,99
ASICS CORPORATION	JPY	4 400	95 496,05	0,71
JAPAN HOST HOLDINGS CO LTD	JPY	10 500	82 702,40	0,62
TOYOTA TSUSHO CORP	JPY	4 600	88 686,53	0,66
Internet			47 749,20	0,36
NOMURA RESEARCH	JPY	1 400	47 749,20	0,36
Jouets			722 456,64	5,38
BANDAI NAMCO HOLDINGS INC	JPY	4 400	134 187,52	1,00
KONAMI GROUP CORPORATION	JPY	600	80 734,03	0,60
NINTENDO CO LTD	JPY	6 200	507 535,09	3,78
Logiciels			184 650,86	1,37
CAPCOM CO LTD	JPY	1 800	52 368,31	0,39
NEXON	JPY	1 900	32 608,55	0,24
ORACLE CORP JAPAN	JPY	100	10 135,25	0,07
SCSK	JPY	300	7 693,00	0,06
TIS INC	JPY	600	17 119,93	0,13
TREND MICRO INC	JPY	1 100	64 725,82	0,48
Matériaux et accessoires de construction			27 996,06	0,21
ASAHI GLASS CO LTD	JPY	1 123	27 996,06	0,21
Matériels informatiques			329 618,25	2,45
FUJITSU LIMITED	JPY	15 300	317 176,99	2,36
NEC CORP	JPY	500	12 441,26	0,09
Métaux non ferreux			31 493,88	0,23
SUMITOMO METAL MINING CO LTD	JPY	1 500	31 493,88	0,23
Organisme formation professionnel et de placement			362 427,33	2,70
RECRUIT HOLDING CO LTD	JPY	7 200	362 427,33	2,70
Outillage industriel			1 125 849,61	8,38
DAIFUKU	JPY	1 700	37 317,30	0,28
DISCO CORPORATION	JPY	1 100	276 562,27	2,06
FANUC LTD	JPY	8 600	199 838,70	1,49

SG ACTIONS JAPON

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
HOSHIZAKI CORP	JPY	500	14 673,55	0,11
MITSUBISHI ELECTRIC CORP	JPY	11 200	205 495,80	1,53
MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES	JPY	12 700	270 393,25	2,01
SHIMADZU CORP	JPY	1 400	29 493,37	0,22
SMC CORP	JPY	300	92 075,37	0,68
Participation et promotion immobilières			16 276,26	0,12
HULIC CO LTD	JPY	1 900	16 276,26	0,12
Pharmacie			620 626,43	4,62
CHUGAI PHARM	JPY	5 300	235 216,23	1,75
ONO PHARMACEUTICAL	JPY	1 600	14 711,30	0,11
OTSUKA HOLDINGS CO LTD	JPY	5 000	210 873,35	1,57
SHIONOGI & CO LTD	JPY	5 500	84 142,92	0,63
TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	JPY	2 900	75 682,63	0,56
Pièces détachées d'automobiles			372 299,25	2,77
AISIN CORPORATION	JPY	3 000	32 679,32	0,24
DENSO CORP	JPY	22 700	261 129,98	1,94
SUMITOMO ELECTRIC INDUSTRIES	JPY	4 300	78 489,95	0,59
Produits alimentaires			56 645,93	0,42
MEIJI HOLDINGS CO LTD	JPY	900	16 916,46	0,13
NISSIN FOOD PRODUCTS CO LTD	JPY	800	14 133,32	0,10
YAKULT HONSHA	JPY	1 600	25 596,15	0,19
Produits de soin personnel			296 858,43	2,21
KAO CORP	JPY	6 200	236 106,20	1,76
UNI-CHARM CORP	JPY	9 900	60 752,23	0,45
Produits ménagers durables			34 141,37	0,25
MAKITA	JPY	1 300	34 141,37	0,25
SCPI bien immobilier destiné à la vente au détail			18 489,38	0,14
DAITO TRUST CONSTRUCTION CO LTD	JPY	200	18 489,38	0,14
Semi conducteurs			668 584,99	4,97
ADVANTEST	JPY	5 300	333 053,68	2,48
RENESAS ELECTRONICS CORP	JPY	8 400	88 628,73	0,66
SCREEN HOLDINGS CO LTD	JPY	500	34 678,65	0,25
TOKYO ELECTRON LTD	JPY	1 300	212 223,93	1,58
Services d'appui professionnels			112 436,69	0,84
MONOTARO CO LTD	JPY	1 600	26 846,47	0,20
SECOM CO LTD	JPY	2 800	85 590,22	0,64
Services d'investissements			165 373,25	1,23
DAIWA SECURITIES GROUP INC	JPY	9 900	59 818,03	0,44
NOMURA HLDGS INC	JPY	18 800	105 555,22	0,79
Services de transport			12 317,12	0,09
SG HOLDINGS CO LTD	JPY	1 300	12 317,12	0,09

SG ACTIONS JAPON

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Services financiers aux consommateurs			83 810,88	0,62
MITSUBISHI HC CAPITAL INC	JPY	13 400	83 810,88	0,62
Services informatiques			83 966,58	0,62
OBIC	JPY	1 700	56 256,68	0,42
OTSUKA	JPY	1 600	27 709,90	0,20
Sociétés pétrolières et gazières intégrées			81 818,86	0,61
ENEOS HOLDINGS INC	JPY	19 400	81 818,86	0,61
Télécommunications filaires			704 693,86	5,24
KDDI CORP	JPY	23 500	343 719,73	2,56
NTT INC	JPY	248 000	225 246,12	1,67
SOFTBANK CORP	JPY	103 200	135 728,01	1,01
Transport industriel			74 615,73	0,56
KUBOTA CORPORATION	JPY	7 800	74 615,73	0,56
Transport maritime			195 066,25	1,45
KAWASAKI KISEN KAISHA LTD	JPY	2 200	26 520,91	0,20
MITSUI O.S.K.LINES LTD	JPY	2 700	76 753,06	0,57
NIPPON YUSEN	JPY	3 000	91 792,28	0,68
Véhicules commerciaux et camions			44 262,76	0,33
ISUZU MOTORS LTD	JPY	4 100	44 262,76	0,33
Voyage et tourisme			127 268,30	0,95
CENTRAL JAPAN RAILWAY	JPY	5 100	97 213,47	0,72
HANKYU HANSHIN HOLDINGS INC.	JPY	1 300	30 054,83	0,23
Total			13 282 341,36	98,83

Inventaires des IFT

(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des opérations à terme de devises

Montant de l'exposition en Euro (*)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Valeur actuelle présentée au bilan				Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-
Futures				
TOPIX MINI 0925	1	409,66	-	16 752,74
Sous total		409,66	-	16 752,74
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		409,66	-	16 752,74

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Valeur actuelle présentée au bilan				Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	

SG ACTIONS JAPON

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

SG ACTIONS JAPON

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des opérations à terme de devise

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-	Classe de part couverte
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	13 282 341,36
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	409,66
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	360 827,18
Autres passifs (-)	-204 191,60
Total = actif net	13 439 386,60

Caractéristiques de l'OPC



Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SG ACTIONS JAPON (C)

Société de gestion : Société Générale Gestion (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010278408 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.societegeneralegestion.fr

Appelez le +33 1 76378100 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Société Générale Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Société Générale Gestion est agréée en France sous le n°GP-09000020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 13/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de SG ACTIONS JAPON, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à SG ACTIONS JAPON, vous investissez dans un OPC exposé aux actions japonaises.

L'objectif est de surperformer son indice de référence, le MSCI JAPAN (cours de clôture, converti en euros, dividendes nets réinvestis), indice composé d'actions d'entreprises japonaises de grande ou moyenne capitalisations boursières appartenant aux différents secteurs économiques du Japon, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions japonaises de toutes capitalisations boursières et de tous secteurs économiques sur la base d'analyses quantitative et qualitative des styles d'investissement "Growth" (perspective de croissance), "Value" (valorisation), "Profitabilité" (rentabilité) et "Révision des bénéfices" (perspectives bénéficiaires haussières). La construction de votre portefeuille consistera à sélectionner les titres au potentiel d'appréciation le plus fort, selon l'analyse propre de la Société de gestion, tout en limitant le risque d'écartement à l'indice de référence de votre fonds.

Il existe donc un risque de change. L'exposition aux marchés des actions peut aller jusqu'à 200% de l'actif par le biais d'instruments dérivés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à surpondérer les sociétés présentant une évaluation financière positive, sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.societegeneralegestion.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de SG ACTIONS JAPON.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Société Générale Gestion - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.societegeneralegestion.fr

Dépôt : SOCIETE GENERALE.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de SG ACTIONS JAPON.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	Supérieure à 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 410	€2 160
	Rendement annuel moyen	-75,9%	-26,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 930	€9 520
	Rendement annuel moyen	-20,7%	-1,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 290	€11 640
	Rendement annuel moyen	2,9%	3,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 460	€14 210
	Rendement annuel moyen	24,6%	7,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2019 et le 31/10/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2016 et le 31/03/2021

Que se passe-t-il si Société Générale Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€376	€1 288
Incidence des coûts annuels**	3,8%	2,3%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,37% avant déduction des coûts et de 3,08% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,72% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	168,56 EUR
Coûts de transaction	0,08% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	8,23 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus SG ACTIONS JAPON pour plus de détails concernant les rachats.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à serviceclients.s2g@sggestion.fr

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.societegeneralegestion.fr. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.societegeneralegestion.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.societegeneralegestion.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.societegeneralegestion.fr.

Information SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : SG ACTIONS JAPON

Identifiant d'entité juridique : 9695004BKNUB02T1U96

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ ☐ Oui ☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 46,19 % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **MSCI JAPAN (OFFICIAL)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,062 (D)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **-0,159 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● *...et par rapport aux périodes précédentes?*

Il s'agit du premier rapport périodique SFDR réalisé pour ce compartiment.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?*

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG

d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et

- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».

- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/07/2024 au 30/06/2025**

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
NINTENDO CO LTD	Services de communication	Médias et Divertissement	Japon	3,78 %
TOKIO MARINE HOLDINGS INC	Finance	Assurance	Japon	2,87 %
SONY GROUP CORP (JT)	Conso Cyclique	Biens de conso. durables & vêtement	Japon	2,77 %
RECRUIT HOLDINGS CO LTD	Industrie	Services commerciaux & professionnels	Japon	2,70 %
KDDI CORP	Services de communication	Services télécom	Japon	2,56 %
HITACHI LTD	Industrie	Biens d'équipement	Japon	2,48 %
ADVANTEST	Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	Japon	2,48 %
FUJITSU LIMITED	Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	Japon	2,36 %
HOYA CORP	Santé	Services & Equipements de Santé	Japon	2,33 %
HONDA MOTOR CO LTD	Conso Cyclique	Automobiles & Composants	Japon	2,23 %
SUMITOMO	Finance	Banques	Japon	2,20 %

MITSUI FINAN				
TOYOTA MOTOR CORP	Conso Cyclique	Automobiles & Composants	Japon	2,10 %
DISCO CORP	Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	Japon	2,06 %
MITSUBISHI HEAVY	Industrie	Biens d'équipement	Japon	2,01 %
ORIX CORP	Finance	Services financiers	Japon	1,99 %

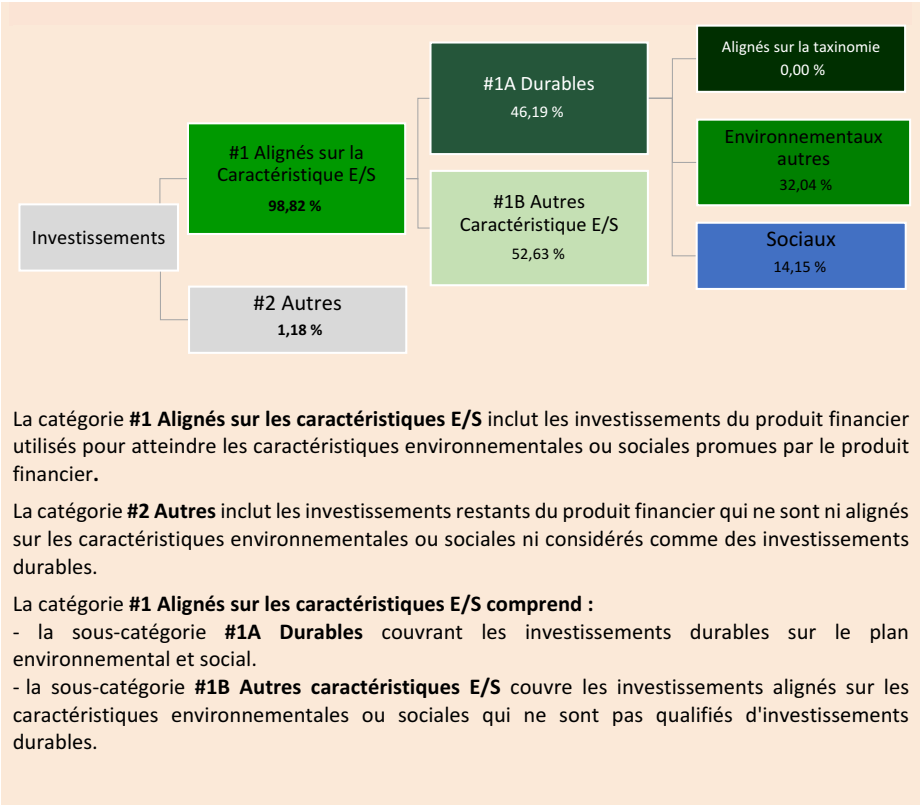


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds a investi 46,19 % dans des investissements liés à la durabilité.

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
---------	--------------	------------

<i>Industrie</i>	<i>Biens d'équipement</i>	12,97 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Automobiles & Composants</i>	9,25 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Semi-conducteurs & Equipement de fabrication</i>	7,37 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables & vêtement</i>	7,03 %
<i>Finance</i>	<i>Assurance</i>	6,52 %
<i>Finance</i>	<i>Banques</i>	6,32 %
<i>Services de communication</i>	<i>Services télécom</i>	5,24 %
<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	5,01 %
<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie</i>	4,62 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Technologie, Matériel et équipement</i>	4,60 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Logiciels & Services Informatiques</i>	4,17 %
<i>Finance</i>	<i>Services financiers</i>	3,84 %
<i>Industrie</i>	<i>Services commerciaux & professionnels</i>	3,57 %
<i>Santé</i>	<i>Services & Equipements de Santé</i>	3,21 %
<i>Industrie</i>	<i>Transports</i>	2,65 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Consumer Discretionary Distribution & Retail</i>	2,36 %

Conso non Cyclique	Produits ménagers, hygiène et beauté	2,21 %
Matériaux	Chimie	1,75 %
Matériaux	Métaux et mines.	1,62 %
Conso non Cyclique	Alimentation, Boisson & Tabac	1,62 %
Immobilier	Foncières / Développeurs immobiliers	1,04 %
Services publics	Services publics de gaz	0,88 %
Énergie	Pétrole et Gaz	0,61 %
Conso non Cyclique	Consumer Staples Distribution & Retail	0,36 %
Autres	Autres	0,00 %
Forex	Forex	-0,00 %
Liquidités	Liquidités	1,18 %

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier

 Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Au cours de la période considérée, le fonds a investi 0,00 % dans des investissements durables conformes à la taxinomie de l'UE.

● Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE?

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

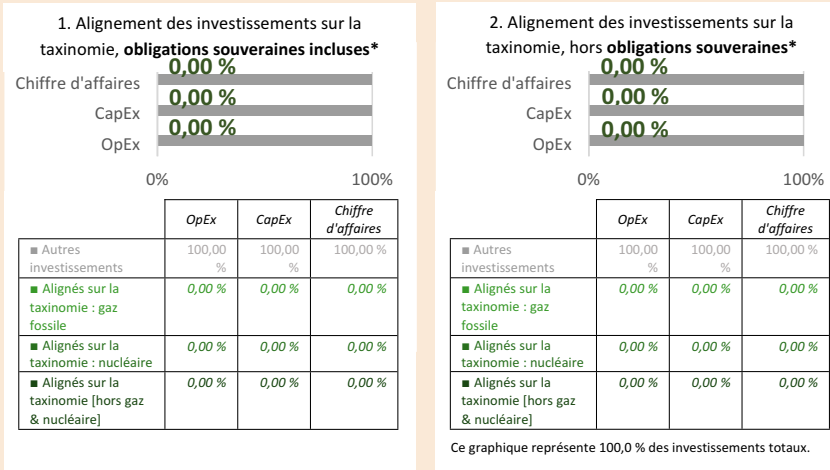
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE)

a investi, pour une transition vers une économie verte ;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 30/06/2025, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,00 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Il s'agit du premier rapport périodique SFDR réalisé pour ce compartiment.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **32,04 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **14,15 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Comptes annuels au 28/06/2024

SG ACTIONS JAPON

Rapport annuel

Exercice clos le : 28.06.2024

FCP de Société Générale Gestion

Société de gestion : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION

Sous déléataire de gestion comptable en titre : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Commissaire aux comptes : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Comptes annuels

SG ACTIONS JAPON

BILAN Actif

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	13 897 973,09	12 470 241,25
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	13 891 176,46	12 462 986,72
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	6 796,63	7 254,53
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	68 664,22	32 231,48
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	68 664,22	32 231,48
Comptes financiers	465 547,78	357 059,63
Liquidités	465 547,78	357 059,63
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	14 432 185,09	12 859 532,36

SG ACTIONS JAPON

BILAN Passif

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	13 963 007,85	13 026 936,30
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	340 314,03	-268 144,54
• Résultat de l'exercice	15 249,63	48 491,10
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	14 318 571,51	12 807 282,86
Instruments financiers	4 134,24	7 711,13
• OPÉRATIONS DE CESSIION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 134,24	7 711,13
Autres opérations	-	-
Dettes	109 479,34	44 538,37
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	109 479,34	44 538,37
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	14 432 185,09	12 859 532,36

SG ACTIONS JAPON

HORS-BILAN

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	440 155,17	348 232,61
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

SG ACTIONS JAPON

COMPTE DE RÉSULTAT

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 072,95	333,84
• Produits sur actions et valeurs assimilées	271 416,47	280 632,11
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	272 489,42	280 965,95
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-428,94	-223,13
• Autres charges financières	-114,09	-116,34
Total (II)	-543,03	-339,47
Résultat sur opérations financières (I - II)	271 946,39	280 626,48
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-255 762,39	-231 960,47
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	16 184,00	48 666,01
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-934,37	-174,91
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	15 249,63	48 491,10

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone Euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone Euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Dans le cas des ABS et MBS, ces évaluations sont obtenues par une interrogation systématique du marché pour chaque titre concerné. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone Euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone Euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone Euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts de FCC, FCPR ou FCPI détenues sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les contrats d'échange de performance actions, d'OPC et d'indices sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature.

Les produits structurés crédit, change, taux (option sur spread, exotique, barrière, digitale sur défaut,...), les CDO et CSO, sont valorisés en fonction de paramètres de marché fournis par les contreparties et/ou en fonction des prix calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les titres adossés à un contrat d'échange (asset swaps) sont évalués à prix de marché.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

SG ACTIONS JAPON

Les options sur différence de taux CAP, FLOOR ou COLLAR sont valorisées selon une méthode actuarielle. Dans le cas d'options d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois, les primes payées ou reçues sont lissées sur la durée restante à courir.

Les fonds d'investissement étrangers à valeur liquidative mensuelle sont valorisés sur la base de cours estimés fournis par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles. Les dérivés de crédit sont valorisés chaque jour en fonction des spreads quotidiens obtenus des contributeurs de marché, et ce conformément au dossier d'agrément des instruments financiers complexes déposé à l'AMF.

Valorisation des garanties financières :

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix du marché (mark-to-market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat-cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

Méthodes de comptabilisation

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée périodiquement sur la base de l'actif net OPC exclus.

Les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en oeuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

SG ACTIONS JAPON

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

A ces frais peuvent s'ajouter :

- Des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- Des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net hors OPC	2,40 % TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services		
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commission de mouvement Prestataire percevant des commissions de mouvement : ***** AMUNDI INTERMEDIATION	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Obligations Titres : Fourchette de 0,001% à 0,32% du montant des transactions (barème variable selon la durée de vie résiduelle du titre et du montant de la transaction). Ces taux sont doublés pour les obligations convertibles ou à haut rendement. Futures et options sur taux et devises : 0.02% maximum du nominal du sous-jacent.
		Monétaires Titres et repos : 0,01% maximum du montant des transactions.
		Actions Titres : 0,55% maximum du montant des transactions. Futures : 0,10% maximum sur l'exposition. Options : 1,00% maximum de la prime.
Commission de surperformance	Néant	Néant

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus, les coûts suivants :

- Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC ;
- Les coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion de l'OPC.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Devise de comptabilité

Euro.

SG ACTIONS JAPON

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Affectation du résultat net :

Part C : Capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées :

Part C : Capitalisation.

2 Évolution actif net

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	12 807 282,86	12 397 838,01
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	3 685 413,01	1 320 730,59
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-3 641 090,86	-2 061 927,72
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 570 981,65	365 335,99
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-373 317,71	-281 414,34
Plus-values réalisées sur contrats financiers	97 439,20	72 723,13
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-11 026,54	-19 542,57
Frais de transaction	-18 303,71	-14 358,74
Différences de change	-948 273,96	-1 068 022,77
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	1 133 741,47	2 028 414,22
- Différence d'estimation exercice N	4 246 726,37	3 112 984,90
- Différence d'estimation exercice N-1	3 112 984,90	1 084 570,68
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-457,90	18 841,05
- Différence d'estimation exercice N	6 796,63	7 254,53
- Différence d'estimation exercice N-1	7 254,53	-11 586,52
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	16 184,00	48 666,01
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	14 318 571,51	12 807 282,86

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

SG ACTIONS JAPON

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	440 155,17	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	465 547,78
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

SG ACTIONS JAPON

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	465 547,78	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	JPY	USD	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	13 891 176,46	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	37 388,71	-	-	-
Comptes financiers	408 530,89	48,41	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	30 742,16	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	440 155,17	-	-	-

SG ACTIONS JAPON

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	68 664,22
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Achats règlements différés	30 741,85
Dépôts de garantie (versés)	20 743,20
Coupons à recevoir	16 645,51
Souscriptions à recevoir	533,66
-	-
Autres opérations	-
Dettes	109 479,34
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	35 154,83
Rachat à payer	35 070,71
Ventes règlements différés	30 742,16
Commissions de mouvements	8 511,64
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	25 593,517	3 685 413,01	24 652,15	3 641 090,86
Commission de souscription / rachat		1 993,35		-
Rétrocessions		1 993,35		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

SG ACTIONS JAPON

3.7. Frais de gestion

	%	
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen		1,84
	%	Montant
Commission de surperformance (frais variables) : % et montant des frais de l'exercice	-	-
Rétrocession de frais de gestion :		
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc		-
- Ventilation par Opc "cible" :		
- Opc 1		-
- Opc 2		-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

SG ACTIONS JAPON

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	28.06.2024	30.06.2023
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	15 249,63	48 491,10
Total	15 249,63	48 491,10
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	15 249,63	48 491,10
Total	15 249,63	48 491,10
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

SG ACTIONS JAPON

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	28.06.2024	30.06.2023
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	340 314,03	-268 144,54
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	340 314,03	-268 144,54
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	340 314,03	-268 144,54
Total	340 314,03	-268 144,54
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

SG ACTIONS JAPON

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	28.06.2024	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020
Actif net	14 318 571,51	12 807 282,86	12 397 838,01	103 178 703,38	78 095 081,19
Nombre de parts en circulation	95 029,496	94 088,129	99 768,967	730 174,956	647 835,992
Valeur liquidative	150,67	136,12	124,26	141,3	120,54
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	3,74	-2,33	21,96	2,33	2,39

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 5 avril 2006.

4 Inventaire au 28.06.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
JP3388200002	AEON CO LTD	PROPRE	10 600,00	211 444,55	JPY	1,48
JP3119600009	AJINOMOTO CO INC	PROPRE	2 600,00	85 072,25	JPY	0,59
JP3112000009	ASAHI GLASS CO LTD	PROPRE	6 523,00	196 974,50	JPY	1,38
JP3118000003	ASICS CORPORATION	PROPRE	1 600,00	22 839,68	JPY	0,16
JP3778630008	BANDAI NAMCO HOLDINGS INC	PROPRE	9 100,00	165 740,83	JPY	1,16
JP3830800003	BRIDGESTONE CORP	PROPRE	2 700,00	99 009,46	JPY	0,69
JP3242800005	CANON INC	PROPRE	12 200,00	308 110,65	JPY	2,15
JP3566800003	CENTRAL JAPAN RAILWAY	PROPRE	6 500,00	130 941,28	JPY	0,91
JP3519400000	CHUGAI PHARM	PROPRE	6 700,00	222 139,34	JPY	1,55
JP3476480003	DAI-ICHI LIFE HLDGS SHS	PROPRE	300,00	7 479,04	JPY	0,05
JP3475350009	DAIICHI SANKYO CO LTD	PROPRE	2 800,00	89 716,05	JPY	0,63
JP3481800005	DAIKIN INDUSTRIES LTD	PROPRE	2 200,00	285 461,22	JPY	1,99
JP3505000004	DAIWA HOUSE INDUSTRY	PROPRE	4 000,00	94 593,03	JPY	0,66
JP3551500006	DENSO CORP	PROPRE	4 500,00	65 202,37	JPY	0,46
JP3386450005	ENEOS HOLDINGS INC	PROPRE	26 000,00	124 660,02	JPY	0,87
JP3802300008	FAST RETAILING	PROPRE	1 300,00	305 843,85	JPY	2,14
JP3820000002	FUJI ELECTRIC HOLDINGS	PROPRE	1 800,00	95 553,58	JPY	0,67
JP3818000006	FUJITSU LIMITED	PROPRE	1 800,00	26 279,32	JPY	0,18
JP3788600009	HITACHI LTD	PROPRE	22 845,00	477 169,57	JPY	3,33
JP3854600008	HONDA MOTOR CO LTD	PROPRE	3 100,00	30 927,77	JPY	0,22
JP3837800006	HOYA CORP	PROPRE	1 800,00	195 293,90	JPY	1,36
JP3360800001	HULIC CO LTD	PROPRE	5 400,00	44 618,47	JPY	0,31
JP3137200006	ISUZU MOTORS LTD	PROPRE	7 200,00	88 996,80	JPY	0,62
JP3946750001	JAPAN POST BANK CO LTD	PROPRE	2 600,00	22 915,67	JPY	0,16

SG ACTIONS JAPON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3386030005	JFE HOLDINGS	PROPRE	13 300,00	178 630,20	JPY	1,25
JP3210200006	KAJIMA CORP	PROPRE	500,00	8 066,92	JPY	0,06
JP3205800000	KAO CORP	PROPRE	2 700,00	102 173,01	JPY	0,71
JP3496400007	KDDI CORP	PROPRE	6 300,00	155 452,06	JPY	1,09
JP3236200006	KEYENCE CORP	PROPRE	700,00	286 453,09	JPY	2,00
JP3240400006	KIKKOMAN CORP	PROPRE	7 400,00	79 987,03	JPY	0,56
JP3260800002	KINTETSU GROUP HOLDINGSS CO LTD	PROPRE	3 200,00	65 001,68	JPY	0,45
JP3304200003	KOMATSU LTD	PROPRE	10 000,00	270 937,00	JPY	1,89
JP3300200007	KONAMI GROUP CORPORATION	PROPRE	1 500,00	100 753,07	JPY	0,70
JP3256000005	KYOWA HAKKO KIRIN	PROPRE	5 800,00	92 432,38	JPY	0,65
JP3862400003	MAKITA	PROPRE	3 600,00	91 293,76	JPY	0,64
JP3868400007	MAZDA MOTOR CORP	PROPRE	11 700,00	105 597,57	JPY	0,74
JP3918000005	MEIJI HOLDINGS CO LTD	PROPRE	5 200,00	104 632,38	JPY	0,73
JP3902400005	MITSUBISHI ELECTRIC CORP	PROPRE	2 700,00	40 209,87	JPY	0,28
JP3899600005	MITSUBISHI ESTATE CO LTD REIT	PROPRE	2 700,00	39 465,97	JPY	0,28
JP3902900004	MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP	PROPRE	62 500,00	626 806,46	JPY	4,38
JP3893600001	mitsui & co ltd	PROPRE	19 600,00	415 074,79	JPY	2,90
JP3893200000	mitsui fudosan co ltd reit	PROPRE	9 200,00	78 364,66	JPY	0,55
JP3362700001	mitsui o.s.k.lines ltd	PROPRE	6 800,00	190 035,25	JPY	1,33
JP3885780001	MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	PROPRE	2 900,00	56 485,52	JPY	0,39
JP3922950005	MONOTARO CO LTD	PROPRE	4 800,00	52 649,13	JPY	0,37
JP3890310000	MS AD ASSURANCE	PROPRE	9 900,00	205 290,90	JPY	1,43
JP3914400001	MURATA MANUFACTURING CO LTD	PROPRE	6 900,00	132 955,77	JPY	0,93
JP3435750009	M3 INC	PROPRE	5 900,00	52 480,05	JPY	0,37
JP3733000008	NEC CORP	PROPRE	2 100,00	161 335,42	JPY	1,13
JP3734800000	NIDEC CORPORATION	PROPRE	300,00	12 502,78	JPY	0,09
JP3756600007	NINTENDO CO LTD	PROPRE	4 400,00	218 364,44	JPY	1,53
JP3027670003	NIPPON BUILDING FUND	PROPRE	4,00	13 062,52	JPY	0,09

SG ACTIONS JAPON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3711600001	NIPPON SANJO HOLDINGS CORPORATION	PROPRE	1 200,00	33 124,96	JPY	0,23
JP3735400008	NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	PROPRE	173 500,00	152 767,06	JPY	1,07
JP3753000003	NIPPON YUSEN	PROPRE	1 600,00	43 452,01	JPY	0,30
JP3675600005	NISSIN FOOD PRODUCTS CO LTD	PROPRE	3 500,00	82 870,41	JPY	0,58
JP3684000007	NITTO DENKO	PROPRE	600,00	44 233,90	JPY	0,31
JP3762600009	NOMURA HLDGS INC	PROPRE	16 000,00	85 567,60	JPY	0,60
JP3762900003	NOMURA REAL ESTATE HOLDINGS REIT	PROPRE	1 400,00	32 734,02	JPY	0,23
JP3048110005	NOMURA REAL ESTATE MASTER FUND INC REIT	PROPRE	62,00	51 318,52	JPY	0,36
JP3165700000	NTT DATA GROUP CORPORATION	PROPRE	8 500,00	116 454,77	JPY	0,81
JP3190000004	OBAYASHI	PROPRE	1 100,00	12 199,42	JPY	0,09
JP3201200007	OLYMPUS CORP	PROPRE	5 500,00	82 738,45	JPY	0,58
JP3197600004	ONO PHARMACEUTICAL	PROPRE	4 300,00	54 784,55	JPY	0,38
JP3198900007	ORIENTAL LAND	PROPRE	5 100,00	132 586,86	JPY	0,93
JP3200450009	ORIX CORP	PROPRE	8 900,00	183 367,10	JPY	1,28
JP3180400008	OSAKA GAS CO LTD	PROPRE	1 200,00	24 661,01	JPY	0,17
JP3188220002	OTSUKA HOLDINGS CO LTD	PROPRE	1 500,00	58 903,13	JPY	0,41
JP3866800000	PANASONIC HOLDINGS CORPORATION	PROPRE	1 400,00	10 694,79	JPY	0,07
JP3970300004	RECRUIT HOLDING CO LTD	PROPRE	6 400,00	319 514,25	JPY	2,23
JP3164720009	RENASAS ELECTRONICS CORP	PROPRE	14 600,00	254 819,99	JPY	1,78
JP3494600004	SCREEN HOLDINGS CO LTD	PROPRE	1 000,00	84 105,90	JPY	0,59
JP3421800008	SECOM CO LTD	PROPRE	900,00	49 577,82	JPY	0,35
JP3419400001	SEKISUI CHEMICAL CO LTD	PROPRE	3 400,00	43 899,80	JPY	0,31
JP3420600003	SEKISUI HOUSE LTD	PROPRE	1 200,00	24 800,22	JPY	0,17
JP3422950000	SEVEN & I HOLDINGS CO LTD	PROPRE	4 500,00	51 159,59	JPY	0,36
JP3357200009	SHIMADZU CORP	PROPRE	5 600,00	130 741,17	JPY	0,91
JP3371200001	SHIN-ETSU CHEMICAL CO LTD	PROPRE	8 900,00	322 028,15	JPY	2,25
JP3347200002	SHIONOGI & CO LTD	PROPRE	5 100,00	185 686,68	JPY	1,30
JP3351600006	SHISEIDO CO LTD	PROPRE	1 300,00	34 595,95	JPY	0,24

SG ACTIONS JAPON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3351500008	SHIZUOKA FINANCIAL GROUP INC	PROPRE	5 900,00	52 839,39	JPY	0,37
JP3162600005	SMC CORP	PROPRE	500,00	221 401,53	JPY	1,55
JP3732000009	SOFTBANK CORP	PROPRE	9 800,00	111 670,01	JPY	0,78
JP3436100006	SOFTBANK GROUP CORP	PROPRE	3 200,00	192 851,93	JPY	1,35
JP3165000005	SOMPO HOLDINGS SHS	PROPRE	11 400,00	227 138,13	JPY	1,59
JP3435000009	SONY GROUP CORPORATION	PROPRE	4 600,00	363 940,73	JPY	2,54
JP3814800003	SUBARU CORP	PROPRE	10 300,00	203 727,69	JPY	1,42
JP3407400005	SUMITOMO ELECTRIC INDUSTRIES	PROPRE	2 500,00	36 288,80	JPY	0,25
JP3890350006	SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GRP	PROPRE	6 700,00	416 802,73	JPY	2,91
JP3463000004	TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	PROPRE	900,00	21 779,37	JPY	0,15
JP3546800008	TERUMO CORP	PROPRE	1 600,00	24 621,57	JPY	0,17
JP3104890003	TIS INC	PROPRE	1 300,00	23 511,37	JPY	0,16
JP3598600009	TOHO CO LTD	PROPRE	1 500,00	40 927,67	JPY	0,29
JP3910660004	TOKIO MARINE HLDGS INC	PROPRE	6 200,00	215 954,95	JPY	1,51
JP3571400005	TOKYO ELECTRON LTD	PROPRE	2 500,00	506 085,50	JPY	3,53
JP3573000001	TOKYO GAS CO LTD	PROPRE	6 400,00	128 258,60	JPY	0,90
JP3634600005	TOYOTA INDUSTRIES CORP	PROPRE	900,00	70 814,27	JPY	0,49
JP3633400001	TOYOTA MOTOR CORP	PROPRE	38 700,00	738 525,20	JPY	5,16
JP3942800008	YAMAHA MOTOR CO LTD	PROPRE	8 300,00	71 685,49	JPY	0,50
JP3955000009	YOKOGAWA ELECTRIC CORP	PROPRE	4 700,00	106 048,84	JPY	0,74
JP3399310006	ZOZO RG REGISTERED SHS	PROPRE	3 400,00	79 437,73	JPY	0,55
Total Action				13 891 176,46		97,02
Total Valeurs mobilières				13 891 176,46		97,02
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE JPY	PROPRE	-712 750,00	-4 134,24	JPY	-0,03
Total APPELS DE MARGES				-4 134,24		-0,03
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-8 511,64	-8 511,64	EUR	-0,06
Total AUTRES				-8 511,64		-0,06

SG ACTIONS JAPON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-35 070,71	-35 070,71	EUR	-0,24
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	30 741,85	30 741,85	EUR	0,21
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	56 968,48	56 968,48	EUR	0,40
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	70 431 420,00	408 530,89	JPY	2,85
	BANQUE USD SGP	PROPRE	51,88	48,41	USD	0,00
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	533,66	533,66	EUR	0,00
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-5 300 000,00	-30 742,16	JPY	-0,21
Total BANQUE OU ATTENTE				431 010,42		3,01
DEPOSIT DE GARANTIE						
	DEP GAR S/FUT JPY	PROPRE	3 576 163,00	20 743,20	JPY	0,14
Total DEPOSIT DE GARANTIE				20 743,20		0,14
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMCALNAV/CPTA	PROPRE	-1 053,55	-1 053,55	EUR	-0,01
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	-1 144,95	-1 144,95	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-17 533,40	-17 533,40	EUR	-0,12
	PRFRAISDIVERS	PROPRE	-279,02	-279,02	EUR	-0,00
	PRHONOCAC	PROPRE	-123,97	-123,97	EUR	-0,00
	PRN-1COMCALNAV/CPTA	PROPRE	-5 878,06	-5 878,06	EUR	-0,04
	PRN-1COMGESTDEP	PROPRE	-6 355,91	-6 355,91	EUR	-0,04
	PRN-1FRAISDIVERS	PROPRE	-1 928,96	-1 928,96	EUR	-0,01
	PRN-1HONOCAC	PROPRE	-857,01	-857,01	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-35 154,83		-0,25
Total Liquidites				403 952,91		2,82
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
TMI130924	TOPIX MINI 0924	PROPRE	27,00	6 796,63	JPY	0,05
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				6 796,63		0,05
Total Futures				6 796,63		0,05
Coupons						
Action						
JP3112000009	ASAHI GLASS CO LTD	ACHLIG	6 523,00	3 364,35	JPY	0,02

SG ACTIONS JAPON

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3118000003	ASICS CORPORATION	ACHLIG	400,00	78,60	JPY	0,00
JP3830800003	BRIDGESTONE CORP	ACHLIG	2 700,00	1 392,57	JPY	0,01
JP3242800005	CANON INC	ACHLIG	12 200,00	4 494,55	JPY	0,03
JP3519400000	CHUGAI PHARM	ACHLIG	6 700,00	1 349,35	JPY	0,01
JP3360800001	HULIC CO LTD	ACHLIG	5 400,00	689,66	JPY	0,00
JP3205800000	KAO CORP	ACHLIG	2 700,00	1 007,96	JPY	0,01
JP3046270009	KDX REALTY INV	ACHLIG	35,00	1 331,54	JPY	0,01
JP3256000005	KYOWA HAKKO KIRIN	ACHLIG	5 800,00	826,21	JPY	0,01
JP3922950005	MONOTARO CO LTD	ACHLIG	4 800,00	212,20	JPY	0,00
JP3027670003	NIPPON BUILDING FD	ACHLIG	4,00	245,61	JPY	0,00
JP3188220002	OTSUKA HOLDINGS CO	ACHLIG	1 500,00	442,09	JPY	0,00
JP3351600006	SHISEIDO CO LTD	ACHLIG	1 300,00	191,57	JPY	0,00
JP3942800008	YAMAHA MOTOR CO LTD	ACHLIG	8 300,00	1 019,25	JPY	0,01
Total Action				16 645,51		0,12
Total Coupons				16 645,51		0,12
Total SG ACTIONS JAPON				14 318 571,51		100,00

Société Générale Gestion

Société Anonyme au capital de 567 034 094 euros

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n° GP 09000020

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 491 910 691 RCS Paris